

Qu'est ce qu'un PPRT ?

Un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) est élaboré pour chaque établissement (ou groupe d'établissements) Seveso.

Ces plans ont pour finalité d'encadrer plus étroitement l'urbanisation future autour des sites Seveso. Ils sont institués par la loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages et son décret d'application du 7 septembre 2005.

Dans les zones exposées au risque, des mesures constructives sur l'habitat seront imposées. Un droit de préemption, voire dans les cas extrêmes, des secteurs de délaissement ou d'expropriation, pourront être définis, ces deux dernières mesures étant financées par les industriels, les collectivités territoriales et l'État dans le cadre d'une convention tripartite